

Document à distribuer #3

Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA)

Le programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une aide financière aux personnes âgées à faible revenu pour leur permettre d'apporter de petites modifications à leur logement afin de rendre les activités de la vie quotidienne plus faciles.

Admissibilité

Les propriétaires-occupants et les propriétaires-bailleurs peuvent présenter des demandes. Toutefois, pour être admissible :

- ◆ l'occupant du logement visé par la demande doit être âgé de 65 ans ou plus.
- ◆ le revenu du ménage doit être égal ou inférieur au plafond de revenu établi pour ce type de ménage dans la région immédiate.
- ◆ le logement doit être une résidence permanente.



Aide

Le LAAA fournit des contributions uniques et non remboursables pouvant atteindre 2 500 \$. Le montant exact de la subvention est déterminé en fonction du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux requis pour faire les adaptations.

Adaptations admissibles

Il s'agit habituellement d'ajouts permanents ou d'éléments remplacés ou déplacés afin de rendre les activités de tous les jours plus faciles et plus sécuritaires. Les

adaptations doivent être liées dans une certaine mesure à la diminution des capacités de l'occupant.

- ◆ mains courantes dans les corridors et les escaliers;
- ◆ espaces de travail et de rangement faciles d'accès;
- ◆ poignées de porte de type bec-de-cane;
- ◆ douches de plain-pied avec barres d'appui;
- ◆ barres d'appui et siège dans la baignoire.

IMPORTANT : Les travaux exécutés avant l'approbation écrite du prêt consenti ne sont pas admissibles.

Dans certaines régions du pays, le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial ou territorial financent conjointement ce programme. Dans ces régions, l'organisme provincial ou territorial d'habitation peut être responsable d'administrer le programme. De plus, les composantes du programme peuvent varier légèrement dans ces provinces ou territoires.

Pour information communiquez avec la :

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Numéro de téléphone sans frais : 1 800 704-6488

Adresse courriel : rrap_ontario@cmhc-schl.gc.ca

Site Web : www.cmhc.ca/en/prfias/hasi/readaspr_002.cfm

Vieillir de façon active et autonome est le fruit d'une coopération entre l'Université d'Ottawa et la Direction de la santé publique et des soins de longue durée de la Ville d'Ottawa. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous rendre sur notre site Web à l'adresse : www.falls-chutes.com. Santé Canada et Anciens combattants Canada ont financé ce projet dans le cadre de l'Initiative de prévention des chutes. Les points de vue exprimés ici ne représentent pas nécessairement les politiques officielles de Santé Canada, d'Anciens combattants Canada, de l'Université d'Ottawa et de la Direction de la santé publique et des soins de longue durée de la Ville d'Ottawa. L'information présentée dans ce document date de 2004.